

# Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 22 octobre 2018

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Coulées de boues

Un arrêté interministériel du 17 septembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour coulées de boue a été publié au Journal Officiel de la République française de ce jour, 20 octobre 2018 pour les communes jurassiennes suivantes :

- Inondations et coulées de boue du 9 mai 2018 : Commune de Dole.
- Inondations et coulées de boue du 9 mai 2018 au 10 mai 2018  
Communes de Brevans, Éclans-Nenon, Lavangeot (1).
- Inondations et coulées de boue du 15 mai 2018  
Communes d'Audelange, Auxange (1), Bretenière (La), Dampierre, Dole, Éclans-Nenon, Lavangeot (2), Louvatange (1), Malange (1), Mont-sous-Vaudrey, Ranchot, Rouffange (1), Sermange (2), Vitreux.
- Inondations et coulées de boue du 15 mai 2018 au 16 mai 2018  
Communes d'Étrepigny, Loye (La), Montbarrey, Ougney, Santans.
- Inondations et coulées de boue du 30 mai 2018 : Commune de Gillois (1).
- Inondations et coulées de boue du 3 juin 2018 : Commune de Tourmont (1).
- Inondations et coulées de boue du 5 juin 2018 : Commune de Ranchot.
- Inondations et coulées de boue du 5 juin 2018 au 6 juin 2018  
Communes d'Évans, Rouffange (2), Thervay, Vitreux.
- Inondations et coulées de boue du 6 juin 2018  
Communes d'Auxange (2), Champagny (1), Louvatange (2), Ougney, Saligny (1), Sermange (3).
- Inondations et coulées de boue du 8 juin 2018 : Commune de Chevreaux (1).

**Important** : Les administrés concernés disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de sa publication pour déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Concernant les inondations et coulées de boue des mois de mai et juin 2018, les communes suivantes n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle : FRAISANS, CHAMPDIVERS, CRENANS, LA FAVIERE, DAMPARIS, MUTIGNEY

PRÉFECTURE DU JURA  
8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ :  
prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »



@Prefet39